

3. En parallèle, une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours se tiendra également entre le 17 mars et le 1^{er} avril 2022 sur le projet de règlement. Les questions et commentaires concernant le projet de règlement doivent être transmis par écrit au service du greffe au 186, rue Principale Sud à Maniwaki, J9E 1Z9, ou par courriel à l'adresse greffe@ville.maniwaki.qc.ca , et être reçus au plus tard le 1^{er} avril 2022 à 16h30.
4. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe à l'hôtel de ville située au 186, rue Principale Sud à Maniwaki ou en effectuant une demande par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca .
5. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Maniwaki, ce 17^{ième} jour de mars 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site web et sur la page facebook de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour du mois de mars 2022.

Louise Pelletier, greffière